

**LAZARD**  
FRÈRES GESTION

**Code de Transparence  
AFG-FIR**

Jun 2018



# SOMMAIRE

## Code de Transparence AFG-FIR

| 1 |

Liste des fonds concernés par ce code de transparence

| 2 |

Données générales sur la société de gestion

| 3 |

Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans  
ce code de transparence

| 4 |

Processus de gestion

| 5 |

Contrôles ESG

| 6 |

Mesures d'impact et reporting ESG

# 1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du Fonds : Lazard Equity SRI

Nom du Fonds : Lazard Equity SRI					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2017	Labels	Documents relatifs au fonds*
<ul style="list-style-type: none"><li>• Best in class</li><li>• Exclusion</li><li>• Engagement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions de pays de la zone euro</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Armement</li></ul>	175 M€	<p>En cours de labellisation</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Label ISR</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• DICI + Prospectus</li><li>• Reporting empreinte carbone</li><li>• Reporting mensuel</li><li>• Rapport semestriel</li><li>• Rapport annuel</li><li>• Historiques des VL</li><li>• Flux RSS des VL</li></ul>

[\\*http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fond\\_93.html?idFond=EQ1](http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fond_93.html?idFond=EQ1)



## 2. Données générales sur la société de gestion

### 2.1

Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

LAZARD FRÈRES GESTION

25, rue de Courcelles

75008 – PARIS

[www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)

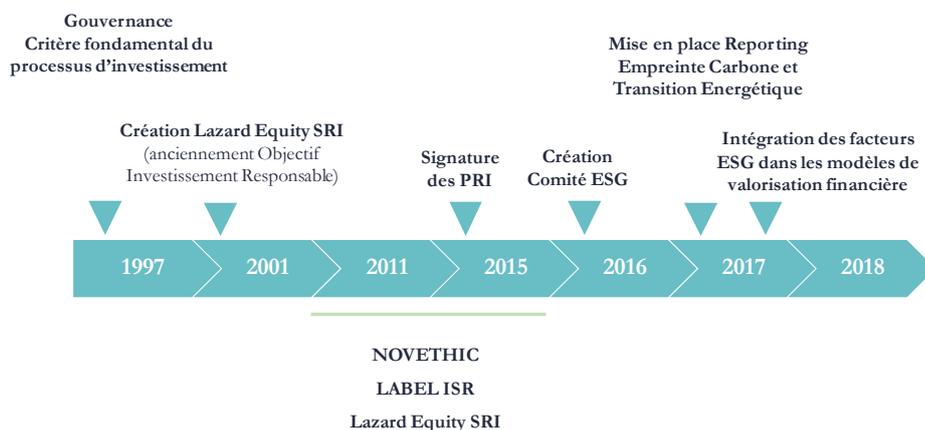
Créée le 1<sup>er</sup> octobre 1995, Lazard Frères Gestion SAS a obtenu l'agrément AMF sous le n° GP 97 -105, le 31 octobre 1997, en tant que Société de Gestion de Portefeuille. Lazard Frères Gestion a obtenu de l'AMF, le 23 juillet 2014, sa notification d'agrément en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE (AIFM). Cet agrément n'affecte pas le périmètre du programme d'activité préalablement autorisé pour Lazard Frères Gestion en tant que Société de Gestion de Portefeuille

### 2.2

Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Lazard Frères Gestion est historiquement engagée dans l'Investissement Socialement Responsable, avec le lancement en 2001 d'une Sicav ISR (prise en compte systématique d'indicateurs ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), une des premières en France à avoir appliqué une gestion de type « Best in Class ».

Notre volonté est de proposer à notre clientèle des produits qui offrent tous les gages d'expertise, de crédibilité et de transparence dans ses règles de gestion.



---

## 2.3

### Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

---

Lazard Frères Gestion a formalisé sa démarche d'investisseur responsable au travers des documents suivants présentés ci-après :

- Politique ESG
- Politique d'engagement
- Politique de vote

Ces politiques sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante :

[http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Lazard-freres-gestion\\_79.html#](http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Lazard-freres-gestion_79.html#)

---

## 2.4

### Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

---

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les émetteurs est indispensable à la pérennité de leur performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.
- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain
- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux

Pour l'essentiel, les risques physiques et les risques de transition sont appréhendés au sein des critères environnementaux.

Notre objectif est de nous assurer que l'entreprise a une gestion responsable de l'environnement. Ces risques doivent être pris en compte dans son business model.

## 2.5

### Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

L'équipe d'analystes-gérants actions, en charge des décisions d'investissement ou de désinvestissement est impliquée au tout premier chef dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion, viennent s'y ajouter les équipes commerciale et relations consultants, risques, reporting, marketing, compliance et IT.

Un Comité ESG se réunit mensuellement pour aborder tous les sujets relatifs à l'ESG et en particulier à l'article 173 de la loi française sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, votée le 17 août 2015.

Ce Comité regroupe des membres des équipes de Gestion, Marketing, Reporting, Contrôle des Risques, Conformité, Commerciale et Relations avec les Consultants.

Sa vocation est d'échanger sur l'ensemble de ces sujets, de suivre les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques dans les domaines ESG, d'adapter nos procédures et dispositifs, de traiter les demandes des clients, de gérer les partenariats et de diffuser ces informations tant auprès des membres du collège des Associés-Gérants que des équipes de Lazard Frères Gestion concernées par ces évolutions (gestion, reporting, commerciales ...).

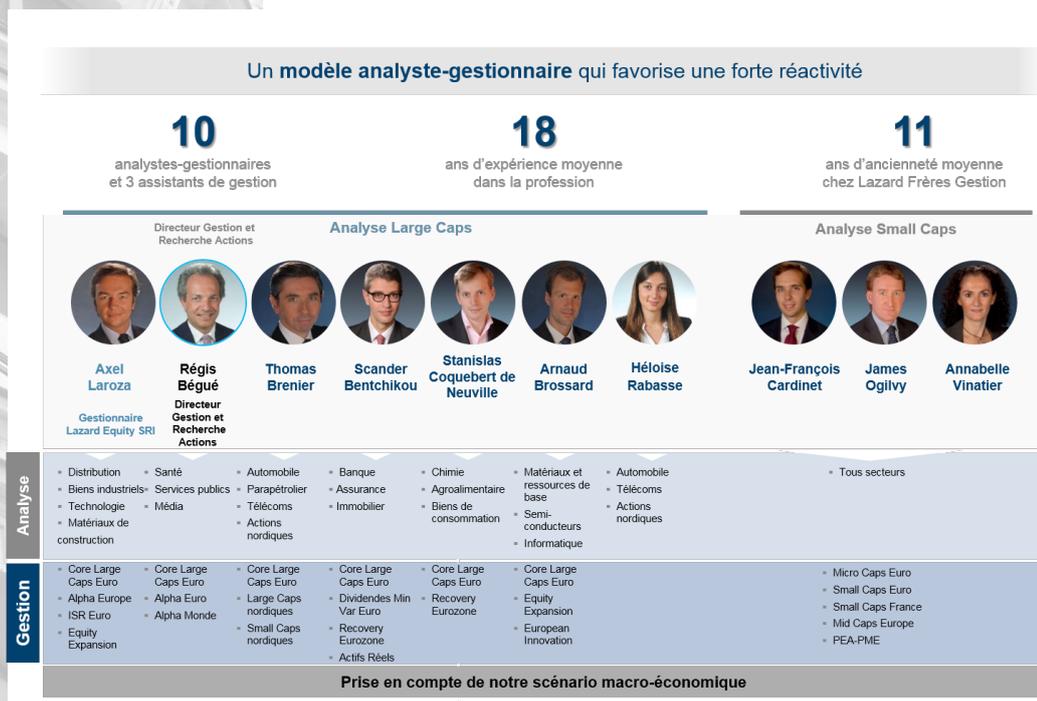
## 2.6

### Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Les personnes impliquées sont :

- L'ensemble de l'équipe Actions Européennes composée de 10 analystes-gérants, dont le gérant de la sicav Lazard Equity SRI
- 2 personnes dédiées à l'ESG.

Organigramme de l'équipe action :



## 2.7

Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernances
<ul style="list-style-type: none"><li>• SIFs - Social Investment Forum (Spainsif)</li><li>• PRI – Principles For Responsible Investment</li><li>• Comité technique Investissement Responsable AFG</li></ul>	-	-	-

## 2.8

Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Encours total des actifs type ISR ou exclusion au 29/12/2017 : 900 millions d'euros

Encours total des actifs ESG au 29/12/2017 : 12 milliards d'euros

## 2.9

Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

% actifs type ISR ou exclusion par rapport aux encours totaux au 29/12/2017 : 4.1%

% actifs ESG par rapport aux encours totaux au 29/12/2017 : 55%

## 2.10

Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Fonds ISR ouverts au public : Lazard Equity SRI

## 3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

### 3.1

Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'objectif général consiste à sélectionner des entreprises et à démontrer que les mieux prémunies contre les risques ESG sont les plus performantes. Notre volonté est donc d'amener les entreprises à s'assurer de :

- La qualité de leur gouvernance
- La valorisation du capital humain
- La gestion responsable de l'environnement

#### • Qualité de la gouvernance

Objectif : une gouvernance d'entreprise satisfaisante, c'est-à-dire garantissant un traitement juste des actionnaires et prévenant les conflits d'intérêts.

La qualité de la gouvernance est depuis toujours un critère déterminant de notre politique d'investissement. Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial.

Lazard Frères Gestion considère que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont des éléments de maîtrise du risque, qui favorisent la création de valeur sur le long terme et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

#### • Valorisation du capital humain

Objectif : valoriser le capital humain passe par (i) la qualité des conditions de travail en particulier une politique de rémunération adaptée, une bonne gestion du volet social lors des restructurations et (ii) le respect des droits fondamentaux humains.

Les critères sociaux prennent en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, les droits de l'homme, les risques de discrimination, l'éthique dans la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.

Le « capital humain » est un des deux moteurs de l'entreprise avec le capital financier, le négliger pourrait entraîner des risques de perte de rentabilité opérationnelle ou d'augmentation des coûts liés à la volatilité de la masse salariale.

#### • Gestion responsable de l'environnement

Objectif : respect de l'environnement avec la maîtrise des émissions polluantes.

Les critères environnementaux portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement (la gestion des déchets, la consommation d'énergie et les émissions polluantes) et s'apprécient en tenant compte du secteur d'activité.

Nous cherchons à comprendre comment les risques environnementaux sont appréhendés par l'entreprise, toute négligence de sa part pourrait conduire à la constitution brutale de passifs impactant sa rentabilité économique.

En effet, une insuffisante prise en compte des risques environnementaux (pollution, biodiversité, ressources et communautés locales) peut entraîner un risque de réputation et mener à des pertes de rentabilité.

## 3.2

### Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

En interne, c'est l'équipe des analystes-gérants Actions Européennes composée de 10 personnes qui est en charge de l'évaluation ESG des émetteurs, aidée de 2 personnes dédiées à l'ESG.

Pour mener à bien cette évaluation, l'équipe d'analystes-gérants s'appuie sur diverses ressources externes :

- o Agence de notations extra-financières VIGEO EIRIS
- o Trucost (Données carbone)
- o ISS-Ethix
- o Proxinvest/ECGS : agence en conseil de votes
- o Échanges directs avec les entreprises.
- o Presse
- o Brokers



a)

### Le critère Social

Nous regroupons trois thèmes au sein de ce critère qui représente 60% de notre pondération : les ressources humaines, les droits humains et l'engagement sociétal de l'entreprise.

Nous privilégions les **ressources humaines** (pondération de 40% sur ce seul critère) qui constituent le thème majeur de notre processus d'investissement, la performance financière d'une entreprise pouvant être affectée par la négligence du capital humain.

Ce thème est abordé sous l'angle :

- De la qualité des conditions générales de travail
- De l'amélioration continue des relations sociales
- De la valorisation des emplois et des compétences.

La prise en compte des **droits humains** (10%) est essentielle au bon fonctionnement des entreprises. La déclinaison de ce thème s'effectue :

- Dans la société, avec le respect des droits humains fondamentaux et la prévention des atteintes à ces droits (respect du droit de la personne à l'exercice de ses libertés fondamentales)
- Dans le travail, avec le respect des droits humains fondamentaux : élimination des formes de travail proscrites, respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, non-discrimination dans l'emploi et promotion de l'égalité.

Nous abordons le thème d'**engagement sociétal** (10%) en mesurant :

- L'impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation (ses engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation),
- Le comportement sociétal de l'entreprise (respect des interlocuteurs sociaux, des engagements attachés aux produits et services développés par l'entreprise),
- La contribution de l'entreprise à des causes d'intérêt général.

b)

## Le critère Environnement

Deuxième thème majeur après le critère des ressources humaines, la prise en compte du critère environnement qui représente 30% de notre pondération, permet de mettre en avant l'importance de la constitution éventuelle de passifs qui peuvent impacter à terme la rentabilité de l'entreprise. Le thème de l'environnement sera abordé à deux niveaux :

- Sur la stratégie environnementale de l'entreprise : prise en compte des risques de pollution, offre de produits et services «verts», prévention des risques d'atteinte à la biodiversité
- Sur la fabrication et distribution des produits : maîtrise des impacts sur l'eau, consommation d'énergie, réduction des émissions polluantes, amélioration de la gestion des déchets, maîtrise des impacts liés à la distribution, réhabilitation des sites, etc.

c)

## Le critère Relations clients-fournisseurs

Le thème des relations clients-fournisseurs qui représente 10% de notre pondération prendra en compte :

- Les droits et les intérêts des clients (information et sécurité des produits)
- Une coopération durable avec les fournisseurs, basée sur l'intégration de facteurs sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
- Le respect des règles concurrentielles
- La prévention effective de la corruption.

d)

## Le critère Gouvernance

La Gouvernance est un critère fondamental du processus d'investissement, il est intégré dans le processus général de sélection des valeurs gérées par Lazard Frères Gestion.

Le référentiel retient les thèmes suivants :

- La composition et l'efficacité du Conseil d'Administration (compétence et expérience),
- La distribution des droits entre les actionnaires et les dirigeants,
- L'indépendance et la compétence des membres des organes de contrôle,
- Le mode de rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants,
- Le cumul des mandats administrateurs et membres du comité de direction.

En matière climatique, la manière dont les émetteurs prennent en considération les risques physiques et les risques de transition dans leur modèle de développement est analysée au travers du critère Environnement.

#### L'évaluation des risques physiques

L'évaluation porte sur le niveau de maîtrise de ces risques par les émetteurs, et identifie :

- Si les entreprises ont identifié et quantifié les risques physiques liés au climat auxquels elles peuvent être exposées
- Les mesures prises pour prévenir, adapter et atténuer ces risques
- Les indicateurs reflétant le résultat de ses efforts pour anticiper et atténuer les conséquences que les impacts physiques du changement climatique pourraient avoir sur ses activités
  - o Impacts sur les actifs de la société (dommages, destructions de bâtiments ou équipements de production, retraite anticipée des actifs existants, etc.)
  - o Impacts sur la chaîne d'approvisionnement (réduction de la disponibilité / augmentation des coûts des matières premières, des composants ou des équipements, etc.)
  - o Coûts d'impact (coûts d'assurance, frais d'investissement, frais d'exploitation, etc.)
  - o Les répercussions sur la capacité de l'entreprise à mener ses activités et ses opérations (réduction ou perturbation de la capacité de production, impacts sur la gestion et la planification de la main-d'œuvre, etc.)

#### L'évaluation des risques de transition

3 risques de transition sont identifiés :

- Le risque lié à l'évolution du prix de l'énergie

Sont mesurés les engagements des émetteurs dans la réduction de leur consommation d'énergie et des émissions associées ou comment les entreprises font évoluer leur mix énergétique.

- Le risque lié à l'avancée des technologies

Ces risques correspondent à l'exposition des entreprises aux risques d'obsolescence liés au manque d'innovation technologique, à la substitution des produits et services existants par d'autres aux émissions plus faibles.

Sont suivis les efforts fournis par les entreprises pour développer et commercialiser des produits et services ayant un impact réduit sur le climat, leurs implications dans les activités de R&D pour des produits et services écologiques.

- Le risque lié à l'évolution des réglementations

Cela revient à mesurer comment les entreprises anticipent les évolutions réglementaires :

- Empreinte carbone / prix du carbone : une mesure de l'empreinte carbone permet d'identifier les secteurs et les entreprises les plus émetteurs de gaz à effet de serre et donc les plus exposés à des régulations climatiques
- Risque de Stranded asset / Dépréciation : l'identification des émetteurs dont les revenus dérivent des énergies fossiles et de ceux disposant de réserves d'énergies fossiles pour identifier les plus exposées au risque de dépréciation de leurs actifs
- Respect des scénarios 2° : une mesure du niveau d'engagement des émetteurs dans la transition énergétique de leur modèle économique. Évaluer le niveau des engagements et l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et réduire leurs consommations d'énergie

La prise en compte des risques liés au changement climatique est monitorée à l'aide d'un indicateur : le score de Transition Énergétique.

Chaque émetteur en portefeuille fait l'objet d'une note évaluant la qualité de sa stratégie de transition énergétique.

Cette notation est à ce jour déléguée à notre partenaire Vigeo Eiris.

Elle repose sur l'analyse de critères spécifiques liés au changement climatique et est le résultat de l'analyse des enjeux clés de l'entreprise et de son secteur en matière de transition énergétique. Elle mesure les efforts fournis par les entreprises pour réduire leur empreinte carbone et contribuer ainsi à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2°C.

L'entreprise est donc évaluée sur la base de sa politique environnementale, les mesures prises et les résultats obtenus. Les scores vont de 0 à 100, une performance plus élevée étant meilleure.

Lazard Frères Gestion utilise ces notes pour établir un score du portefeuille en pondérant les notes par leur poids en portefeuille que nous comparons à l'indice de référence.

## 3.5

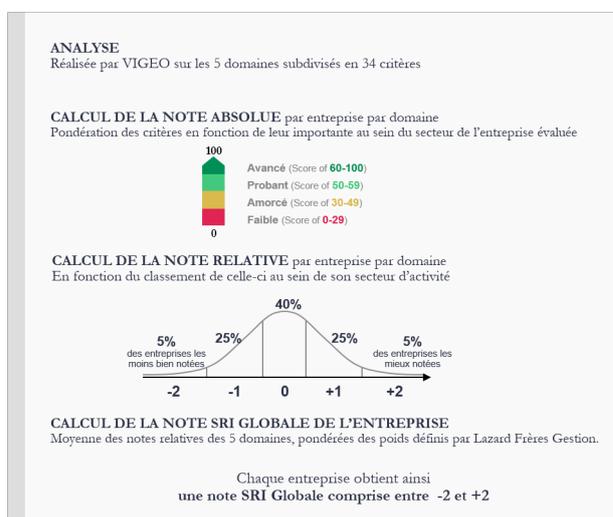
### Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

La méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs est la combinaison d'une évaluation quantitative pour les critères ES fournie par Vigeo et d'une évaluation qualitative pour le critère Gouvernance réalisée par Lazard Frères Gestion.

L'articulation entre les 2 est illustrée et expliquée de façon plus détaillée ci-après :

- **Evaluation quantitative ES et évaluation qualitative G**

**CONDITION 1 : NOTE POSITIVE EN RESSOURCES HUMAINES**  
**CONDITION 2 : MOYENNE PONDÉRÉE POSITIVE**



La note SRI globale de l'entreprise est déterminée à partir des données quantitatives de Vigeo sur les cinq critères ESG retenus (Ressources Humaines, Environnement, Droits Humains, Relations clients-fournisseurs, Engagement Sociétal), auxquels Lazard Frères Gestion impose une pondération propre en fonction de l'importance que nous avons souhaité leur accorder, et tels que définis ci-après :

Critères	Pondération	Notation
Ressources Humaines	40%	MOYENNE PONDÉRÉE POSITIVE
Respect de l'Environnement	30%	
Droit Humain	10%	
Engagement sociétal	10%	
Relations Clients-Fournisseurs	10%	

- [Vigeo : Détail des analyses sur les 5 domaines](#)

(Ressources Humaines, Environnement, Relations Clients/Fournisseurs, Droits Humains et Engagement Sociétal)



**RESSOURCES HUMAINES**

Formation ■ Sécurité ■ Mesures de reclassement lors des plans de licenciements ■ Politique de rémunérations



**RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Gestion et réhabilitation des sites de production ■ Niveau d'information disponible pour ce critère



**DROITS HUMAINS**

Prévention des risques ■ Non-discrimination notamment



**RELATIONS CLIENTS-FOURNISSEURS**

Identification du bon respect de certaines pratiques par les fournisseurs



**ENGAGEMENT SOCIÉTAL**

Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier ■ Aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple ■ Engagement en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation



**GOUVERNANCE**

- [Lazard Frères Gestion : Détail de l'analyse du critère Gouvernance](#)

### Condition 3 : Gouvernance satisfaisante

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres de l'analyste-gérant. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêts en son sein.

L'analyste-gérant identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires.

Il scrute en détail les politiques (principes de détermination) de rémunération des dirigeants afin que celles-ci ne puissent pas introduire de biais dans les décisions d'investissement, d'allocation du capital ou de gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise :

- Elles doivent être indexées sur des objectifs moyen/long terme de rentabilité pour l'entreprise
- Les politiques d'allocation du capital doivent elles aussi profiter à l'entreprise et à ses actionnaires minoritaires
- Elles ne doivent pas profiter à un seul actionnaire principal. En aucun cas, il ne doit y avoir de conflits d'intérêts entre les dirigeants, les administrateurs, le ou les éventuel(s) actionnaire(s) principaux et les actionnaires minoritaires.

## 3.6

### À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

- Pour l'évaluation ES des émetteurs, nous utilisons les notations de Vigeo-Eiris dont la mise à jour est annuelle.

Lors d'une controverse ou d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gérant et l'équipe ESG sont immédiatement informés de ce changement par Vigeo.

Si la note de l'entreprise reste positive et que la note «ressources humaines» n'est pas négative, la valeur est maintenue en portefeuille. Si l'une des deux conditions précédemment mentionnées n'est plus satisfaite, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

- L'évaluation de la Gouvernance est réalisée en interne directement par les analystes-gérants, elle est appréciée qualitativement et peut être revue en continu en fonction de l'actualité, des informations publiées par les sociétés et des rencontres réalisées.

Lors d'une controverse, celle-ci est immédiatement analysée par l'analyste-gérant, spécialiste du secteur auquel appartient la valeur concernée. En fonction de la gravité, il reste décisionnaire sur la suite à donner.



## 4. Processus de gestion

### 4.1

#### Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Pour passer d'un **univers d'investissement** ESG à un **portefeuille** ESG, nous appliquons un filtre extra-financier et un filtre financier qui sont concomitants. Chacun des deux filtres doit être satisfait. Aucun des deux ne peut compenser l'autre :

1.) Notre **filtre extra-financier** s'applique à toutes les valeurs de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 Mds €, en recourant à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux), définis en partenariat avec Vigeo-Eiris.

La notation de chaque domaine est effectuée sur une échelle de notation comportant cinq niveaux de notation (du -2, entreprises non concernées au +2, entreprises pionnières).

Les conditions suivantes doivent être réunies:

- o *Condition 1 : avoir une note positive en Ressources Humaines* : la performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.
- o *Condition 2 : avoir une note moyenne pondérée positive* : Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :
  - **Ressources humaines (40 %)** : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
  - **Environnement (30 %)** : Gestion des sites de production et réhabilitation de ces sites. Niveau d'information disponible pour ce critère.
  - **Relations clients-fournisseurs (10 %)** : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).
  - **Droits humains (10 %)** : Prévention des risques notamment de discrimination.
  - **Engagement sociétal (10 %)** : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.
- o *Condition 3 : avoir une gouvernance satisfaisante*. L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.

**La gouvernance d'entreprise est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs, qu'il soit ou non ISR.**

2.) Le **filtre financier**, commun à l'ensemble de nos fonds actions, est fondé sur les trois piliers suivants : **la rentabilité, la croissance et l'évaluation**.

Nous articulons les critères de rentabilité et de croissance de l'entreprise en déterminant sa « juste valeur » (actualisation des flux, multiples historiques, valorisation de la productivité financière).

Les multiples et la méthode de valorisation privilégiés sont l'analyse du ratio Valeur Entreprise/Résultat Opérationnel et l'actualisation des cash-flows.

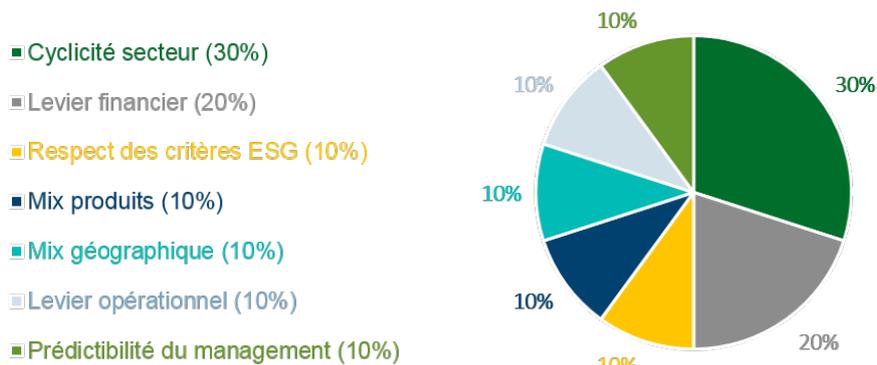
Dans cette dernière méthode, les cash-flows sont actualisés grâce au WACC, le coût moyen du capital.

Ce coût est composé du **coût des fonds propres** (Equity) et du **coût de la Dette**. Le coût des fonds propres dépend du profil de l'entreprise, et notamment de son risque spécifique. **Ce risque spécifique** comprend entre autres la cyclicité de l'activité de l'entreprise, l'emplacement géographique, ainsi que le respect des **critères ESG** qui peuvent impacter également l'évaluation financière de l'entreprise s'ils ne sont pas suffisamment pris en compte.

Ainsi, nous intégrons les **critères ESG** dans le coût du capital (WACC) via le **Bêta**.

Le calcul du Bêta est réalisé en interne grâce à une méthodologie propre à Lazard Frères Gestion.

Le Bêta est la mesure de l'ensemble des risques de l'entreprise et notre méthodologie pondère les facteurs comme tels :



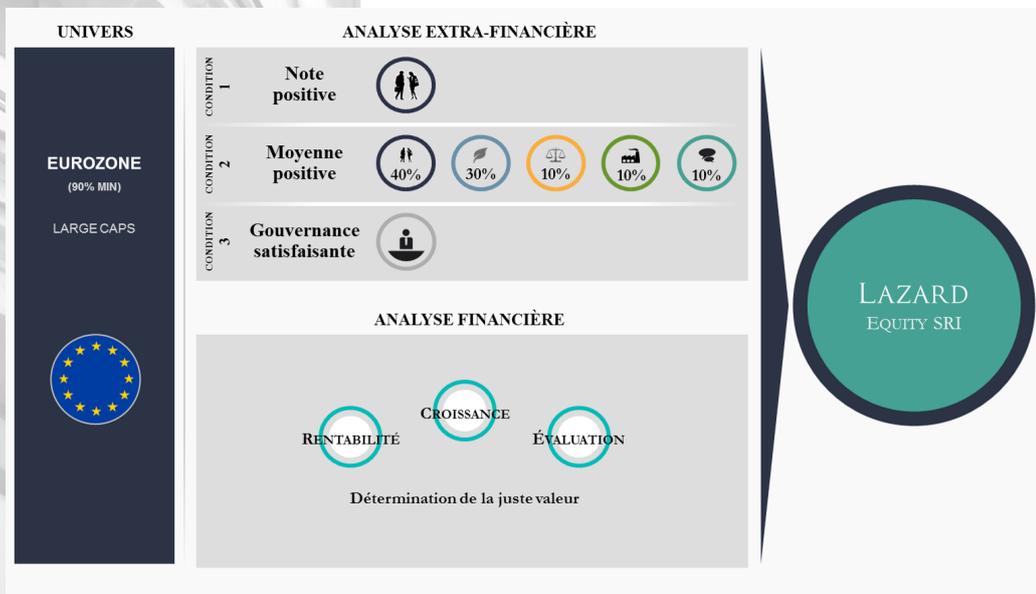
L'évaluation et donc la détermination du potentiel de hausse pour chacun des titres préalablement retenus permet de déterminer les poids de chaque titre dans le portefeuille.

Le gérant s'assure du respect des contraintes de risque du portefeuille telles que la surexposition maximale à un titre ou à un secteur.

Les critères ESG pris en compte dans la définition du Bêta sont issue de l'évaluation propre à Lazard Frères Gestion en application de sa politique ESG. Par conséquent, les méthodologies d'analyse et d'évaluation des critères E et S tels que définis précédemment peuvent varier, notamment en matière climatique.

Les paramètres de coûts énergétiques, les risques réglementaires et les éventuels chocs technologiques sont pris en compte dans les thèses d'investissement des analystes-gérants, que ces données soient liées ou non au changement climatique.

Lazard Frères Gestion évalue ainsi l'impact financier en prenant en considération les évolutions des prix de l'énergie (électricité, pétrole, gaz...), parmi d'autres paramètres externes, afin de déterminer, suivant les cas, le niveau d'activité ou de marges des entreprises concernées.



## 4.2

### Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont intégrés :

- Dans la composante du critère Environnement, celui-ci a un poids prépondérant (30%) dans notre sélection ESG. Y est mesuré le niveau d'engagement des entreprises dans la transition énergétique à travers leur modèle économique, l'efficacité des mesures mises en œuvre, pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et pour réduire leurs consommations d'énergie.
- Dans les risques ESG et pris en compte dans nos modèles d'évaluation via le coût du capital. Ils impactent nos objectifs de cours cible et par là même, influencent directement la décision des gérants.

La prise en compte de ces enjeux dans la sélection des émetteurs est directement liée, par construction, aux critères d'investissement définis pour le fonds.

## 4.3

### Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

100% des émetteurs de notre portefeuille font l'objet d'une analyse ESG.

## 4.4

### Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non, ni le process d'évaluation ESG, ni le processus de gestion, ont changé au cours des douze derniers mois.

## 4.5

### Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Lazard Equity SRI n'investit pas une part de ses actifs dans des organismes solidaires.

## 4.6

### Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Lazard Equity SRI ne pratique pas le prêt/emprunt de titres. Cela n'est pas autorisé par le prospectus.

## 4.7

### Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

La Sicav Lazard Equity SRI n'a jamais utilisé de produits dérivés, même si celle-ci a la possibilité de le faire pour couvrir le risque actions ou de change.

## 4.8

### Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Lazard Equity SRI peut investir dans des OPC monétaires dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, ces OPC ne peuvent pas dépasser 10% maximum de l'actif net de la Sicav.

## 5. Contrôles ESG

### 5.1

Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

En **externe**, Vigeo réalise un screening complet du portefeuille sur une base trimestrielle et vérifie ainsi que les règles ESG fixées sont bien respectées :

- Élimination des entreprises notées négativement sur le critère Ressources Humaines
- Sélection des entreprises dont la note globale est positive ( $\geq 0$ )
- 100% des actions au sein de la Sicav doivent être notées par Vigeo Eiris

Par ailleurs, Vigeo peut réaliser d'autres contrôles en matière d'exigence ISR sous forme de requêtes aléatoires sur le portefeuille.

En **interne** :

- Un rapprochement mensuel est effectué par l'équipe ESG entre les titres du portefeuille de Lazard Equity SRI et l'univers ISR investissable que nous adresse tous les mois Vigeo. Les résultats de ce contrôle sont communiqués à l'équipe Compliance.
- Des contrôles systématiques sont également faits en cas de mouvement dans le portefeuille (contrôle pre-trade par les assistants de gestion) :
  - Achat de titre en portefeuille : vérification appartenance de la valeur à l'univers d'investissement
  - Vente de titre : en cas de dégradation de la notation suite à controverse ou mise à jour de la notation
- En ce qui concerne les exclusions normatives, le département Risques implémente la liste des émetteurs interdits (liste fournie par notre partenaire ISS-Ethix) dans le moteur de contraintes de notre outil de gestion propriétaire. Mensuellement, un reporting est réalisé en comité Risques Opérationnels Gestion Institutionnelle dont les membres sont le Responsable de la Gestion Institutionnelle, le COO, le RCCI, le Risk Manager et les opérationnels en charge des contrôles de 1er niveau.
- Le Conseil d'Administration de la Sicav se réunit en moyenne 2 fois par an et vérifie la méthodologie de l'analyse ISR.
- Le commissaire aux comptes contrôle à chaque fin d'exercice annuel du fonds Lazard Equity SRI, que les investissements réalisés dans le fonds sont bien conformes aux critères ISR figurant dans le prospectus.



## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

### 6.1

#### Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

- Lors du screening trimestriel effectué par Vigeo, une évaluation de la qualité ESG du fonds est également réalisée par l'attribution d'une notation ESG global du portefeuille.

La note globale du portefeuille est la moyenne des notes globales des titres pondérée par le poids des titres dans le portefeuille. Il est alors possible de suivre la qualité ESG du portefeuille à partir des notations ESG de Vigeo, en prenant en compte les coefficients de pondération des critères et le filtre Gouvernance, définis par Lazard Frères Gestion.

Les évaluations réalisées montrent que, sur une échelle à cinq niveaux allant de -2 à +2 par rapport aux critères du développement durable, la note moyenne globale du portefeuille depuis sa création s'élève à **0.82** et correspond à **un rating global du portefeuille de +2**.

L'échelle de notation est la suivante :

- |                        |           |
|------------------------|-----------|
| ○ $0.75 < x$           | rating +2 |
| ○ $0.44 < x \leq 0.75$ | rating +1 |
| ○ $-0.5 < x \leq 0.44$ | rating 0  |
| ○ $-1 < x \leq -0.5$   | rating -1 |
| ○ $x \leq -1$          | rating -2 |

- Le reporting Empreinte Carbone et Transition Energétique réalisé trimestriellement est aussi l'occasion d'évaluer la qualité « Environnementale » du portefeuille par rapport à son indice de référence.
- Pour chaque critère ESG, Lazard Frères Gestion a défini des indicateurs de performance ESG qui lui permettent également d'évaluer la qualité ESG du fonds. Ces données seront prochainement disponibles sur le site internet et feront l'objet d'une publication annuelle.

**• Critère de Gouvernance :**

- Pourcentage d'administrateur indépendant du portefeuille : soit la moyenne pondérée des taux d'administrateurs indépendants

Source : Proxinvest/ECGS

**• Critères sociaux :**

- Pourcentage Turnover (Ressources humaines) : soit la moyenne pondérée des % de turnover du portefeuille

Source : Bloomberg, société et Vigeo

- Controverses : soit le nombre d'alertes concernant le domaine «Droits Humains» pour un portefeuille composé en permanence d'une cinquantaine de valeurs

Source : Vigeo

Ces 3 indicateurs seront publiés dans un document ad hoc intitulé « Indicateurs de performance ESG », disponible sur le site internet et mis à jour annuellement.

**• Critères environnementaux :**

- Intensité carbone du portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires

Source : Trucost

- Note de transition énergétique

Source : Vigeo

Ces données font l'objet d'un reporting « Empreinte Carbone et Transition Énergétique » trimestriel.

---

## 6.3

### Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

---

- Le site internet sur lequel sont disponibles :
  - Une présentation de Lazard Equity SRI (politique ESG)
  - Le reporting mensuel du fonds
  - Le document « Indicateurs de performance ESG »
  - Le reporting Empreinte Carbone et Transition Énergétique
  - Le rapport annuel
- Les réseaux sociaux

---

## 6.4

### La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

---

- Le rapport d'exercice des droits de vote est publié et disponible à l'adresse suivante :  
[http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Lazard-freres-gestion\\_79.html#](http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Lazard-freres-gestion_79.html#)
- Lazard Frères Gestion ne publie pas de rapport d'engagement reprenant les différentes initiatives engagées et leurs résultats. Ces informations peuvent être disponibles dans les « Minutes », comptes-rendus réalisés par les analystes-gérants à l'issue de chaque rencontre avec le management des entreprises, ainsi que dans le rapport d'exercice des droits de vote.



---

[www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)  
[www.lazardfreresgestion-tribune.fr](http://www.lazardfreresgestion-tribune.fr)



PARIS LYON BORDEAUX NANTES BRUXELLES

---

Document rédigé le 9 juillet 2018.

Les informations disponibles dans ce document sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Lazard Frères Gestion : SAS au capital de 14 487 500 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro SIRET 352 213 599.  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 04 000068.

Crédits Photos : Getty Images, Shutterstock.



*Code de Transparence*  
*AFG-FIR*